



14 février 1892

Se préparer au carême par la fidélité aux trois vœux

Mes chères sœurs,

Nous sommes dans un temps qui doit nous préparer à celui du Carême. Dans les Ordres Religieux anciens on commence dès à présent les austérités. Nous sommes incapables de les imiter en cela, nous avons déjà beaucoup à faire pour soutenir la santé ordinaire dans le travail qui est notre partage ici-bas. Ce n'est donc pas par les austérités, les jeûnes, les mortifications que nous pouvons nous préparer au Carême ; mais je vous propose d'examiner avec soin ce que vous pourriez avoir à vous reprocher contre les trois vœux.

Je prends d'abord le vœu de pauvreté parce que facilement on en sortirait un peu ; je le sais et j'ai éprouvé combien il est difficile de rester toujours dans le chemin le plus strict et le plus absolu du vœu de pauvreté. C'est pourtant un vœu qui nous oblige comme les deux autres. Il faut faire attention à n'avoir pas de petite propriété, de petit pécule. Il y a quelquefois de l'argent donné par les familles des sœurs pour leurs timbres, il est assez juste que les personnes auxquelles nous écrivons nous donnent des timbres, mais qu'on fasse de cela une petite propriété appartenant à chaque sœur, qu'on convertisse les timbres en argent, c'est absolument contraire au vœu de pauvreté. Le vœu exige, à partir du moment où on le fait, qu'on ne dispose plus de rien et qu'on soit comme mort à toute propriété.

Si on a besoin de quelque chose, on le demande à l'autorité, à ceux qui ont charge de nous donner ce dont nous avons besoin. Il est dit dans la Règle de saint Augustin : *Toutes choses doivent être parfaitement mises en commun et on les distribuera à chacune selon qu'elle en aura besoin*¹.

Vous entendez : *selon le besoin qu'on en aura*, que ce soit pour la santé, et ici il faut faire bien attention aux besoins véritables de la santé ; que ce soit quand on a besoin d'un bréviaire, d'un livre de prière ; mais pour ces livres mêmes dont nous nous servons, il n'est pas à propos qu'ils deviennent une propriété.

Pour l'obéissance, il est possible aussi d'avoir certaines petites choses à se reprocher qui nous ont mises hors de l'obéissance.

Quant à la chasteté, je ne fais cette injure à personne et je pense bien que sur tout ce qui est modeste, délicat, la fidélité à garder son cœur, personne n'a un iota à se reprocher. Cependant je vous recommande un point où il faut veiller sur soi, c'est dans le

1. Cf. Règle de saint Augustin, chapitres : *De l'amour de Dieu et du prochain, de l'union des cœurs et de la communauté des biens* et : *De la garde des choses communes*.

détachement de toute créature pour garder la fidélité la plus parfaite à notre Seigneur. Il faut avoir beaucoup de délicatesse et de pureté dans son amour. Alors on désire voir les choses de Dieu, on désire en avoir une perception plus intime, c'est un désir très permis ; et s'il y a des moments où Dieu se retire, où il laisse l'âme dans l'abandon et la solitude, qu'elle attende avec patience le moment de Dieu. Qu'elle fasse tout ce qu'elle peut pour se recueillir et trouver Dieu au-dedans d'elle-même. Qu'elle soit fidèle à l'oraison. Qu'elle ne se laisse pas aller à l'affection des créatures, mais qu'elle s'en retire pour trouver notre Seigneur.

Ce désir de trouver notre Seigneur au fond de votre âme est un désir que j'encourage, en même temps que je vous recommande la persévérance dans la prière aux moments où vous vous sentez le plus abandonnées de Dieu et où vous seriez tentées de vous dissiper au-dehors.